MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE L'ENVIRONNEMENT DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DCEEAJ/DCE/SPE



وزارة الطاقة والمعادن والبيئة - قطاع البيئة عالا1 1 A X-V-3-اله کا 4-0-L+ ا+∞-1+ 0-L-0-

RAPPORT DE CONFORMITE : « Société SEL SAFAA », spécialisée dans le traitement des déchets dangereux (Huiles usagées)

2021

A- Contexte.

Ce rapport a été réalisé en application de l'article 26 du décret n°2-14-85 relatif à la gestion des déchets dangereux suite à la visite de contrôle de conformité à la société « SEL SAFAA» en date du 26/05/2021, par une commission de contrôle environnemental (Police de l'Environnement, et DRE Rabat-Salé-Kénitra).

Cette société avait présenté au Département de l'Environnement un dossier complet pour le renouvellement de son autorisation pour le traitement des déchets dangereux (huiles usagées) dans son unité de traitement, sise à la commune rurale Ameur, douar Labrahma IV, cercle de Bouknadel, préfecture de Salé.

A cet effet, la Direction de Contrôle, de l'Evaluation Environnementale et des Affaires Juridiques a dépêché une mission de vérification de la conformité environnementale et des éléments fournies dans le dossier de la demande de l'autorisation présentée par ladite société.

B- OBJET DE LA MISSION :

La visite de contrôle de conformité de la société « Sel Safaa » a été effectuée le mercredi 26 mai 2021. L'objectif de cette visite était comme suivi :

- Vérifier la conformité environnementale des installations de la société Sel Safaa ;
- Vérifier et s'assurer des éléments fournis par le pétitionnaire dans sa demande de prorogation d'autorisation d'installation de traitement des déchets dangereux ;
- Vérifier l'exécution des engagements prévus dans le cahier des charges environnementales (Programme de Suivi et de Surveillance Environnemental) mentionnés dans l'étude d'impact environnemental;
- Vérifier le respect des dispositions réglementaires en vigueur en matière de gestion des déchets dangereux.

C- CADRE JURIDIQUE:

- La loi 28-00 et ses textes d'application notamment :
- Décret N°2-14-85 relatif à la gestion des déchets dangereux.
- Arrêté n°3184-15 du 23 septembre 2015 pris pour application des articles 5, 6, 7 et 11 du décret n°2-14-85 du 20 janvier 2015 relatif à la gestion des déchets dangereux.
- La loi 12-03 relatif à l'étude d'impact notamment le Programme de Suivi et de Surveillance Environnemental.
- Décret n°2-14-782 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la Police Environnementale.

D- Membres de la commission de contrôle du DE :

- Mr Jawad BENHMIDANE : Chef de service de la Police Environnementale /DCEEAJ.
- Mme Khadija HATINE: cadre au service de la Police Environnementale/DCEEAJ.
- Mme Souad FOUNANI: cadre au service des Autorisations et Procédures/DCEEAJ.
- Mr Abdelali FARES.: Cadre à la Direction Régionale de l'Environnement Région Rabat-Salé-Kénitra

Membres de la société Sel Safaa, présents à la visite :

- Mr Bouchaib IDRISSI: Gérant de la société.
- Mr Mouad IDRISSI: Responsable usine.
- Mr Noureddine JBARA: Responsable administratif.

E- NOM: SOCIETE SEL SAFAA

Adresse: Société Sel SAFAA Boite postale 1626, Hay Salam SALE.

Plateforme : Commune rurale Ameur, Douar Labrahma IV, cercle de Bouknadel Salé.

Registre de Commerce : 3179/Salé.

Statut : Société à responsabilité limitée (SARL).

N° de téléphone : +212 (0) 5 37 87 33 89**/**91 **GSM +** 212 (0) 6 61 19 84 56

Fax: + 212(0)5 37 8733

Nom du responsable : Bouchaib IDRISSI.

Fonction: Gérant de la Société

F- Déroulement de la visite

La visite a commencé par une réunion dans les locaux administratifs de la Société SEL SAFAA en présence du gérant et des responsables de l'unité industrielle en question (responsable de l'exploitation et administratifs). Les discussions ont porté sur la conformité de l'installation SEL SAFAA aux prescriptions administratives et techniques du décret n°2-14-85 du 20 janvier relatif à la gestion des déchets dangereux.

Par la suite, une visite de l'équipe du département de l'Environnement a eu lieu aux différents ateliers de l'installation, avec des prises des photos.

• PRESENTATION DE LA SOCIETE :

La Société SEL SAFAA est spécialisée dans la collecte, le traitement et la valorisation des déchets dangereux (Huiles minérales usagées). La surface totale de l'installation s'étend sur environ 5900 m2 comme terrain propre appartenant au gérant de la société Sel Safaa.

Cette surface comprend:

- Zone d'accueil des huiles usagées et de contrôle;
- Zone de pesée : Pont bascule ;
- Zone de stockage;
- Zone de traitement ;
- Administration;
- Laboratoire;
- Salle de consultation ;
- Zone mécanique ;
- Vestiaires;
- Parking pour véhicules légers et autre pour camions.

Décisions octroyées à la Société SEL SAFAA :

- Autorisation d'ouverture et d'exploitation n°03/97 délivrée par le Président du Conseil Communal de Bouknadel en date du 08 avril 1997 ;
- Décision d'acceptabilité environnementale n°19/2014 délivrée sous n° 7207 en date du 08 juin 2014 ;
- Décision d'installation de traitement des déchets dangereux délivrée par le Département de l'Environnement (décision n°03/2016 en date du 28/06/2016);
- Décision de collecte et de transport des déchets dangereux délivrées par le Département de l'Environnement (décision n° 05/2020 en date du 06/02/2020.
- Décision du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement n°5/2020 complétant décisions du Secrétaire d'Etat chargée du Développement Durable n°8/2016 et 4/2019 autorisant la société Sel SAFAA pour la collecte et le transport des déchets dangereux.

• TYPE D'ACTIVITE :

- Collecte et acheminement des huiles moteur usagées par les moyens de transport de ladite société (camions citernes autorisées).
- Entreposage, puis traitement des huiles moteur usagées pour le raffinage.
- ♣ Procédé de Fabrication : Le procédé d'épuration des huiles usagées, utilisé par ladite société, consiste en un chauffage/évaporation porté à des températures différentielles à 150°C puis à 260°C avec distillation sous vide.

- Le traitement des huiles usagées permet de ressortir des huiles lourdes et des huiles légères, ce dernier couvre la totalité de la consommation énergétique de la chaudière pour le prétraitement.
- Commercialisation des huiles raffinées sous le nom d'HUILE SAFAA.

Les huiles de lubrification usagées peuvent être valorisées de manière à avoir une qualité essentiellement égale à certains groupes d'huiles de base utilisées pour produire des huiles de lubrification, ce procédé est qualifié de « re-raffinage des huiles usagées ».

La quantité des huiles usagées traitée par la société Sel SAFAA est estimée à 4 tonnes /jour. Le procédé utilisé pour le traitement de ces huiles usagées est appelé « Procédé de décantation à l'acide sulfurique 98/ » qui comprend trois phases comme le décrit l'article premier de l'arrêté du Ministre du Commerce, de l'Artisanat, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande n°455-68 du 02/08/1968 (02/08/1968) relatif aux conditions de construction et de mise en service d'installations d'huiles lubrifiantes et aux spécifications des huiles régénérées et des huiles finies à base d'huile régénérée.

Ce procédé de fabrication comprend les étapes suivantes :

- Réception d'huile noire dans une fosse de réception d'une capacité de 4 tonnes ;
- Déshydratation de l'huile dans une colonne équipée du système de chauffage;
- Décantation dans des colonnes de traitement à l'acide, séparation à l'aide du système de sous vide (distillation fractionnée);
- Traitement à la terre activée et neutralisants basiques (carbonate de soude légersoude caustique) ;
- Filtration à l'aide de filtre presse multicellulaire;
- Mise en futs et stockage de l'huile de base (produit fini).

Déroulement des opérations :

Déshydratation : Cette opération est effectuée au niveau d'une colonne (diamètre 1,40m, Hauteur 3m). Cette colonne fonctionne en discontinue avec les opérations suivantes : Le Remplissage puis le Chauffage à 120°C (admission de vapeur saturée) et enfin le Vidange.

Le chauffage est assuré à l'aide d'une chaudière à huile thermique. L'huile est déshydratée et sera prête au traitement à l'acide.

- **Traitement à l'acide :** Il permet de séparer les molécules des impuretés des molécules d'huiles. Ces impuretés sont constituées des métaux lourds, de boue, d'oxyde de carbone, de soufre. Le taux de récupération varie de 75/ à 80/ suivant la qualité d'huile traitée.
- Traitement sous vide: Cette opération permet la séparation d'huile des hydrocarbures et corps légers qui resteraient incorporés aux molécules d'huile (carburant, eau). La distillation se déroule dans une colonne (diamètre 1,50m, hauteur 4m) à l'huile préraffinée ajoutée aux produits de neutralisation d'acidité et la terre activée décolorante. La colonne est équipée d'un système d'agitation mécanique pour permettre le mélange

- des produits de traitement à l'huile. Ce mélange est baigné dans une température variant entre 120°C à 150°C, suivie d'un test de contrôle qui permet de connaître le degré de pureté d'huile.
- Conditionnement et mis en futs: Une fois la pureté atteinte, le mélange est transféré au filtre multicellulaire et le produit fini (l'huile de base) est récupéré dans un bassin et mis en futs. Les produits fabriqués sont principalement les huiles de base qui seront vendus aux sociétés qui dont le conditionnement des huiles lubrifiantes.

Produits fabriqués et spécifications :

Avant le traitement des huiles usagées (déchets dangereux) réceptionnées de ses fournisseurs, la société Sel Safaa procède obligatoirement à des analyses dans son laboratoire interne, d'un échantillon représentatif de ces huiles, et ce afin de déterminer sa composition pour adapter aux besoins de raffinage.

Les caractéristiques des huiles usagées à raffiner, la composition typique de l'huile à régénérer sont indiqués dans le tableau suivant :

Composants	Teneurs /
Eau	5-10
Gasoil	6-8
Fraction d'huile lubrifiante	70
Résidus	15-17

Tableau : Caractéristiques des huiles à traiter par l'unité Sel Safaa.

Suite à ce processus de traitement des huiles usagées, la société Sel SAFAA produit deux types d'huiles raffinées, à savoir :

➤ Huile lourde de catégorie SN-400-500 ➤ Huile légère de catégorie SN-150.

Ces huiles sont obtenues à partir d'un processus de raffinage. Les huiles 150 N et 400-500 N (ou SN : Solvent Neutral) sont utilisées comme huiles de moteur e véhicules et de motos ainsi comme lubrifiants industriels.

Les caractéristiques des produits fabriqués (produits finis) sont comme suit :

Caractéristiques	Huile SN 150	Huile SN 400-500	Normes réglementaires (ASTM)
Viscosité, CST à 40°C	25 à 35	80 à 95	5,7 à 9,4 à 100°C
Couleur	1,5	2,5	Inférieur à 4
Indice de neutralisation, mg de KOH par gramme	0,01	0,01	0,3
Résidu /	0,05	0,05	Inférieur à 0,18

Caractéristiques	Huile SN 150	Huile SN 400-500	Normes réglementaires (ASTM)
Point éclair, °C	Supérieur à 210	Supérieur à 240	Supérieur ou égal à 200
Contenu en cendre, g/kg	Inf à 0,005	Inf à 0,005	Inf ou égal à 0,05
Teneur en eau	Absence	Absence	Absence
Acidité minérale	Absence	Absence	Absence

Tableau: Caractéristiques des huiles raffinées.

Contrôle et suivi :

Les appareils et machines de traitement des huiles usagées (déchets dangereux) de la société SEL SAFAA font l'objet d'un suivi continu et d'un contrôle périodique (maintenance des chaudières, des malaxeurs et des engins).

- Contrôle de la qualité de l'eau : Un contrôle mensuel de la qualité des eaux de la société se fait par le laboratoire GAYA (laboratoire accrédité). Les bulletins des analyses effectuées ont été fournis à la commission de contrôle du département de l'environnement le jour de la visite (séance tenante de la réunion d'ouverture).
- Contrôle de la qualité de l'air: Une caractérisation des émissions atmosphériques issues de la chaudière de l'installation a été effectuée au mois de Mai 2018 par le laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (LPEE). Le rapport de cette caractérisation a été fourni à la commission de contrôle du Département de l'Environnement en séance tenante de la réunion d'ouverture.

Туре	Fréquence/Périodicité	Remarques
Contrôle de la qualité de l'air		Réalisé par le laboratoire LPEE en mai 2018
Contrôle de la qualité de l'eau : PH Couleur Huiles de graisses Hydrocarbures totaux Sulfates SO4 Nitrates NO3 Nickel(Ni) Cuivre(Cu) Plomb(Pb) Chrome(Cr)	Mensuel	Réalisé par le laboratoire GAYA
Coliformes Fécaux(CF)Mercure(Hg)		
Contrôle Bruits des machines et véhicules	Trimestrielle	Réalisé par un laboratoire accrédité

Туре	Fréquence/Périodicité	Remarques
Contrôle équipements :Citernes		Réalisé par un bureau d'étude spécialisé
Contrôle installations électriques		Réalisé par un bureau d'étude spécialisé
Contrôle équipements sous pression : Chaudière		Réalisé par un bureau d'étude spécialisé

Tableau: Contrôle sur l'installation.

Documents Fournis à la commission de contrôle du DE :

- Rapports annuels de gestion des déchets dangereux années 2016-2017-2018-2019 et 2020;
- Certificats d'Essai d'Etanchéité des malaxeurs (citernes 1-2-3 et 4);
- Certificats d'Essai d'Etanchéité des citernes fixes à gasoil PSF1;
- Certificats d'Essai d'Etanchéité des citernes à huile PSF2, PSF3, PSF4 et PSF5;
- Certificats d'Essai d'Etanchéité des citernes fixes à huile PF1-PF2-PF3-PF4 et PF5);
- Certificats d'Epreuve d'un appareil d'air comprimé ;
- Certificat de conformité de la chaudière à huile thermique délivrée par la société NEW CONTROLE AND SECURITE (16 mars 2021);
- Certificat de conformité de la chaudière à Air Chaud, délivrée par la société NEW CONTROLE AND SECURITE (16 mars 2021);
- ➤ Attestation d'assurances délivrée par la Royale Marocaine d'Assurances RMA (25/05/2021);
- Contrat de collecte des huiles usagées SEL SAFAA et ALSA CITY BUS Rabat Salé Témara (12/03/2021);
- Attestation de vérification Matériel contre incendie, délivrée par la société Rabat Incendie en date du 12/01/2021;
- Contrat de collecte des huiles usagées AUTO NEJMA et SEL SAFAA;
- Bordereau de suivi Expéditeur/Emetteur (producteur : société Auto Nejma en date du 21/05/2021);
- Rapport de caractérisation des émissions atmosphériques issues de la chaudière de la société SEL SAFAA, délivré par le laboratoire Public d'Essais et d'Etudes(LPEE) en date du 21/06/2018;
- ➤ Rapport de vérification des installations électriques délivrée par la société CTTI, spécialisée dans le contrôle technique des travaux industriels (08/05/2021);
- Rapport des analyses microbiologiques des eaux usées, délivré par le laboratoire GAYA (laboratoire des analyses agricoles, agro-alimentaires et environnementales, agréé par le Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes;
- Rapport des mesures de bruit (24/03/2021) délivré par le laboratoire GAYA;
- Attestations de formation des employés (formation en Sécurité routière, Transport et Manipulation des déchets Dangereux (juillet 2020));

Générateurs des déchets dangereux (huiles usagées) sont :

- > Auto Nejma-
- > ALSA CITY BUS Rabat Témara
- > Auto Hall- MCEED (collecte et transport des Déchets Dangereux (DD)) et
- les casernes relevant de la Gendarmerie Royale.

4 Quantités de déchets dangereux traités (huiles usagés à moteur)

Années	Quantité d'huiles usagées traitées (en Tonnes)
2017	417,27
2018	179
2019	341
2020	450,31
Mai 2021	187,68

□ VERIFICATION SUR PLACE DE LA CONFORMITE

Sachant que la Société Sel Safaa collecte de ses clients les huiles usagées (déchets dangereux) et procédera par la suite à son traitement, il a été jugé nécessaire de vérifier sur le site l'ensemble des prescriptions administratives et techniques se rapportant au décret n°2-14-85 du 20 janvier 2015 relatif à la gestion des déchets dangereux et à l'Arrêté n°3184-15 du 23 septembre 2015 pris pour application des articles 5, 6, 7 et 11 du décret n°2-14-85 du 20 janvier 2015. Les constats de la

commission observés pour chaque prescription sont dressés dans le tableau suivant :

Prescriptions administratives et techniques du décret n°2-14-85 et à l'arrêté n°3184-15 relatifs à	Constats de la commission
la gestion des déchets dangereux	
Article 5:	
Le registre prévu à l'article 37 de la loi n°28.00 précitée est tenu par le générateur, le détenteur, le collecteur-transporteur et l'exploitant de l'installation de stockage ou de traitement en vue de l'élimination ou de valorisation des déchets dangereux, selon le modèle fixé par arrêté n°3184-15 de l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement.	Le registre des déchets tenu par l'installation Sel Safaa permet la traçabilité des déchets dangereux en temps réel.
Art. 8:	
Tout générateur de déchets dangereux doit désigner, parmi le personnel qu'il emploie une personne responsable chargée de la gestion des déchets dangereux, dénommée « responsable déchets ».	Mr Redouane AMGHOU est désignée responsable environnement et gestion de déchets Tél Responsable gestion déchets dangereux : 06-62-68-06-59.

Prescriptions administratives et techniques	Constats de la commission
du décret n°2-14-85 et à l'arrêté n°3184-15 relatifs à	Constats de la Commission
la gestion des déchets dangereux	
Art. 9:	
Chaque installation de stockage ou de traitement doit être dotée d'une unité organisationnelle chargée : De la préparation et de la transmission des certificats d'acceptation préalable et des certificats d'élimination prévus aux articles 18 et 20 du présent décret ;	L'installation Sel Safaa est dotée d'un laboratoire interne pour analyse des déchets dangereux Le personnel de la société est formé en entreposage et le traitement des déchets dangereux
Du contrôle des déchets dangereux à leur réception et à leur sortie ;	La société Sel Safaa traite ses déchets dangereux (Huiles usagées)
De toutes les vérifications mentionnées dans le présent décret et celle qui seront prévues dans les arrêtés de l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement.	Les déchets dangereux de la société sont contrôlés à leur réception et à leur sortie (existence d'une balance à l'entrée, d'un pont bascule et d'un registre de traçabilité).
Article 20:	
Lors de la réception des déchets dangereux, le destinataire doit : S'assurer de l'exactitude des renseignements fournis par le générateur des déchets dangereux indiqués dans le volet A du certificat d'acceptation préalable ;	La société Sel Safaa s'assure des renseignements fournis par ses clients à la source. (Vérification à la pesée, bordereau de suivi)
Permettre le déchargement des déchets dangereux s'ils sont accompagnés du bordereau de suivi dûment complété et signé par le collecteur transporteur et désigner le lieu approprié de déchargement ;	La société Sel Safaa collecte les déchets auprès des filières autorisées
Remplir les renseignements du volet B du certificat d'acceptation préalable et le retourner au générateur des déchets dangereux après signature	-Certificat d'acceptation préalable des DD a été vérifié
Art. 29: Les installations de stockage des déchets dangereux et les installations spécialisées de traitement des déchets dangereux en vue de leur élimination ou de leur valorisation doivent disposer, au moins, des aménagements et équipements suivant :	Le poids et la nature des DD sont contrôlés par la société Sel Safaa à la source chez le générateur.
Une plateforme de réception des déchets dangereux permettant le contrôle du poids et des caractéristiques physico-chimiques de ces déchets;	La zone de stockage pour les déchets dangereux est suffisante en espace et en volume. L'étanchéité est assurée par une dalle en béton.
2) Des zones de stockage suffisantes en espace et en volume permettant de stocker toutes les quantités de déchets dangereux à réceptionner. Ces zones doivent être étanches, équipées et conçues de manière à éviter le mélange des déchets dangereux	La société vérifie périodiquement l'étanchéité des contenants.

	rescriptions administratives et techniques cret n°2-14-85 et à l'arrêté n°3184-15 relatifs à	Constats de la commission
	la gestion des déchets dangereux	
	ou de leur déversement sur le sol ou leur	
	évaporation, susceptibles de polluer le site de	
	l'installation et/ou son environnement;	
3)	Un système d'autocontrôle d'étanchéité des	L'installation Sel Safaa présente un système
	réservoirs et des tuyauteries ;	d'extraction de l'air.
4)	Un système de traitement et de conditionnement	La société Sel Safaa possède un plan de sécurité
,	de l'air permettant d'éviter le dégagement des gaz	affiché dans les coins de chaque atelier,
	dangereux issus de l'évaporation de ces déchets.	définissant les mesures de sécurités à prendre en cas de danger.
5)	Le système de sécurité permettant de garantir la	L'installation du combustible est protégée
	sécurité technique de l'installation. Ce système	contre l'incendie par un système de détection à
	doit faire l'objet d'un plan de sécurité définissant	eau mousse) avec l'existence des alarmes.
	les mesures de sécurités appropriées afin de	,
	prévenir les dangers potentiels dus aux propriétés des déchets dangereux ainsi que les	Un plan d'urgence validé par les services de la
	dysfonctionnements ou les pannes ;	Protection Civile existe.
	a, stone domento da los paínes ,	
6)	Un système de traitement et de collecte des rejets	Existence d'un dispositif drainant les rejets
,	liquides générés par les activités de l'installation;	liquides générés par les activités de nettoyage.
7)	Un système de verrouillage et de surveillance	L'installation Sel Safaa est équipée d'un
	empêchant tout accès non autorisé à l'installation.	système de surveillance à l'intérieur et à l'extérieur de son unité (existence de caméras)
	•	i exterieur de son unite (existence de cameras)

Visite des installations de la société SEL SAFAA :

- La société est fonctionnelle :
- L'environnement des installations de la société est relativement propre ;
- La société est entièrement clôturée, la porte est gardée et sécurisée ;
- Les huiles usagées sont acheminées par un camion-citerne de la société SEL SAFAA;
- Le contrôle des déchets dangereux à leur réception et à leur sortie est réalisé ;
- Les certificats d'acceptation préalable sont effectués pour les clients ;
- Le pesage des huiles usagées à leur réception se fait à l'extérieur du site de la société ;
- La plateforme de réception des déchets se présente en une fosse dont les parois internes sont tapissées par du carrelage pour assurer l'étanchéité;
- L'étanchéité des citernes et de la tuyauterie est assurée ;
- La régénération des huiles moteur usagées se fait dans des conditions acceptables ;
- La présence d'un filtre presse ;
- La détermination des caractéristiques physico-chimique des huiles usagées à leur réception est effective et ce par le laboratoire interne de la société ;
- Les employés de la société portent les équipements de protection individuels.

4 TRAITEMENT DES REJETS

DESCRIPTION DU TRAITEMENT EXISTANT

Les rejets liquides des eaux usées domestiques sont traités dans une fosse septique. Le suivi de ces rejets se fait un laboratoire agréé.

Présence d'un caniveau collectant les eaux de surface drainant les surfaces imperméabilisées de l'installation sans aucun traitement au bout.

Les gaz de combustion émanant de la chaudière sont récupérés et recyclés, les fumées ultimes sont nettoyées à travers un filtre.

Les déchets solides sont générés par ce procédé en raison de la purification des huiles par de la terre, celle-ci est utilisée pour l'enlèvement des impuretés pour obtenir une huile limpide.

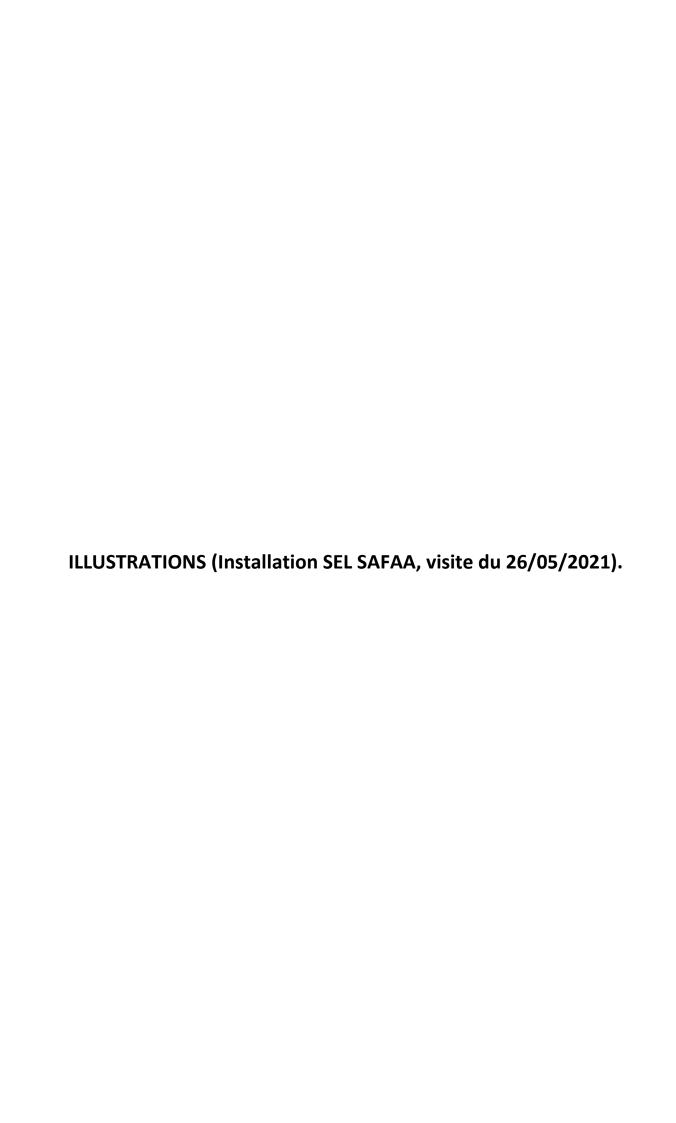
Déchets

Les déchets de la société SEL SAFAA sont transférés pour le traitement et la valorisation vers la société Géocycle, sise à AlGara-Région Casablanca Settat- et spécialisée dans le traitement des déchets dangereux de traitement et de valorisation de déchets dangereux.

Conclusion:

Ce rapport de conformité a été établi sur la base de la vérification des informations constatées lors de la visite des locaux de la société SEL SAFAA en date du 26/05/2021 par la commission du Département de l'Environnement pour instruire le renouvellement de l'autorisation de l'installation de la plateforme de ladite Société.

Il en ressort de la visite que les installations de la société SEL SAFAA **présentent une concordance** avec les informations fournies dans le dossier de demande de renouvellement d'autorisation et <u>sont</u> conformes à la réglementation en vigueur.





Entrée à la société SEL SAFA



Laboratoire interne de la société SEL SAFAA



Pont Bascule



Plateforme de réception des huiles moteurs usagées.



Citernes produits semi-finis (PSF)



Citernes produits finis (PF)



Compresseur



Filtre presse pour le raffinage des huiles régénérées.



Sortie des huiles régénérées



Stockage en fûts ou en silos des huiles régénérées pour la commercialisation



Filtre à air pour les rejets gazeux émanant de la chaudière



Citerne pour stockage produit brut (huiles usagées) avant traitement



Déchets stockés avant transfert à la société de traitement des DD



Fabrication d'argile locale



Camion autorisé pour la collecte et le transport des huiles moteurs usagées